



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pass numérique

Question au Gouvernement n° 1141

Texte de la question

PASS NUMÉRIQUE

M. le président. La parole est à Mme Dominique David, pour le groupe La République en marche.

Mme Dominique David. Monsieur le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du numérique, le « pass numérique » est lancé. Le Président de la République l'a annoncé à vos côtés, le 19 juillet dernier, lors de son déplacement en Dordogne. C'est une excellente nouvelle pour un quart au moins de nos concitoyens : ceux qui sont concernés par l'« illectronisme », incapacité en passe de devenir aussi handicapante que l'illettrisme.

Concrètement, le pass numérique est un bon d'échange remis aux guichets des principaux services publics, de certaines associations et, demain peut-être, de commerces et de banques. Il donne accès aux services de médiation numérique dispensés par des structures labellisées : des espaces publics numériques, des maisons de services au public, des tiers-lieux, des *fab labs* ou des espaces de travail partagés. Expérimenté en Gironde, dans mon département, par l'association bordelaise Média-Cité, qui en a eu l'idée, ce pass numérique sera progressivement déployé sur tout le territoire. Il s'agit donc d'un dispositif simple, qui va rassurer les 13 millions de Français qui voient arriver avec angoisse la dématérialisation des démarches administratives à un rythme qui promet d'être soutenu durant ce quinquennat.

Plus encore, le pass numérique est la première brique du grand chantier que vous avez lancé, monsieur le secrétaire d'État, pour que le numérique soit une chance pour tous.

Pouvez-vous nous parler des premiers retours sur l'expérimentation du pass numérique et nous dire comment il va se déployer ? Quel sera le rôle, dans ce dispositif, des maisons de services au public ? Comment sera-t-il financé ? Ce sujet d'intérêt national fera-t-il l'objet d'une nouvelle ligne dans le projet de loi de finances pour 2019 ? Comment les acteurs privés qui dématérialisent aussi leurs services peuvent-ils contribuer au financement du dispositif ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique. Madame la députée, vous avez raison : internet, le numérique, ce n'est pas que pour les bourgeois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Si la lutte contre l'illectronisme a été le combat de tout un siècle, et un combat encore inachevé, la lutte contre l'« illectronisme » sera celui de notre génération.

Mme Danièle Obono. Si vous dématérialisez tout, ça va rudement aider les gens !

M. Mounir Mahjoubi, *secrétaire d'État*. Peut-on encore accepter qu'un Français sur cinq, soit 13 millions de personnes, se soigne moins bien que les autres ? En moyenne, en effet, ceux qui ne savent pas utiliser le numérique vont une fois de plus par an chez le médecin, car il est plus compliqué d'obtenir un rendez-vous et de bonnes informations quand on n'a pas internet.

Acceptons-nous que ces personnes aient besoin de 20 % de temps en plus pour trouver un emploi, car 75 % des offres demandent des compétences de base en numérique ?

On peut aussi évoquer l'accès aux services publics, car il est vrai que nous irons loin et très vite en matière de numérisation – mais nous penserons aussi à ceux qui ne savent pas l'utiliser et nous resterons engagés en leur faveur. Accepterons-nous encore que ces personnes paient plus cher que les autres ? Ce sont, en effet, souvent les plus pauvres et, parce qu'ils ne peuvent pas comparer les prix, ils paient au prix fort.

En Dordogne, le 19 juillet, le Président de la République l'a redit : nous allons continuer à numériser, mais nous allons aussi et surtout continuer à humaniser. Le pass numérique est en effet une manière de remettre de l'humain dans le numérique.

Concrètement, il s'agit d'un titre qui permet de bénéficier de dix à vingt heures de formation et d'accompagnement dans une structure proche de chez soi, en milieu rural comme en milieu urbain, dans les quartiers populaires. Ce pass été rendu possible par douze mois de travail avec l'Association des régions de France, les départements de France et les associations de collectivités. Nous nous sommes mis d'accord sur ce dispositif et pour le financer ensemble. La Banque des territoires participera au financement de la structuration de toutes les organisations et associations qui l'assureront localement.

L'année 2018 a été celle de la stratégie, 2019 sera celle du déploiement et 2020 celle du passage à l'échelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Dominique David](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1141

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 août 2018](#)